

**ARRÊTÉ N° 2026 - 194**  
**Modifiant la circulation à l'occasion de travaux**  
**sur le passage à niveau N°26 dit "rte de la Cense Bizet"**  
**du lundi 29 juin à 6h00 au vendredi 03 juillet à 20h00**

**VERTUS**

Le Maire de BLANCS-COTEAUX,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.2 à L 2213.4 ;

**VU** le code rural, et notamment l'article L 161-5 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment livre I - 2<sup>ème</sup> partie, signalisation de danger, livre I - 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription absolue, livre I - 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié ;

**Considérant** qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de permettre les travaux sur le passage à niveau N°26 dit route de la Cense Bizet, effectué par l'entreprise OFFROY, domiciliée rue de la Grévière à 02650 MEZY-MOULIN, représentée par M. Armand BODIVIT ;

**Il incombe** au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté

**ARRÊTE**

**Article 1** : du lundi 29 juin 2026 à 6h00 au vendredi 03 juillet 2026 à 20h00 :

- Le passage à niveau dit "de la Cense Bizet" est fermé à toutes circulations routières, piétonnes, cycles et bétails.

**Article 2** : Une déviation sera mise en place comme suit :

Pour les véhicules en provenance de la place de la Gare : déviation rue Blanche de Navarre, rue des Loriots, avenue du Général de Gaulle, avenue du Chardonnay, avenue Saint Vincent en Champagne, route de la Cense Bizet ;

Pour les véhicules en provenance de la route de la Cense Bizet : déviation avenue Saint Vincent en Champagne, avenue du Chardonnay, avenue du Général de Gaulle, rue des Loriots, rue Blanche de Navarre, place de la Gare ;

**Article 3** : Ces mesures exceptionnelles seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires par :

Entreprise S2R / ZI de la Bergaderie / 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

**Article 4** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'état.

**Article 5** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Services de gendarmerie d'AVIZE et VERTUS
- Chef de corps des sapeurs-pompiers
- Services techniques de la collectivité
- Entreprise S2R
- Entreprise OFFROY

Fait à BLANCS-COTEAUX  
Le vendredi 05 juin 2026  
Le Maire, M. Pascal PERROT



